

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

FACTIEUX IMPÉNITENTS

M. le président du Conseil a répondu fort spirituellement à ce pince-sans-rire, tour à tour bonapartiste, boulangiste, nationaliste, et à la fois démagogue et clérical qui se nomme M. Gauthier pour repousser l'urgence de sa proposition d'amnistie, mais il a répondu aussi avec raison. On n'amnistie pas des condamnés qui ne se repentent pas, et, en tout cas, l'initiative d'une telle mesure appartient au gouvernement qui est seul en posture d'en prévoir les conséquences et d'en apprécier l'opportunité.

Or. MM. Déroulède et Habert, tout en quémantant indirectement leur grâce, veulent avoir l'air de condescendre à la recevoir. Il est évident que s'ils désarmaient ce serait fini de leur prestige sur les âmes des boutiquiers patriotes et des ligueurs à peine poètes.

On ne peut amnistier de pareils turbulents. On ne peut pas davantage rouvrir la France aux prétendants exilés, comme le voudrait cet écrivain intempérant qui s'appelle M. de Galliffet. Faire revenir Déroulède, Habert, Buffet, de Lur-Saluces, Philippe VII et Victor serait, certes, assister à la plus touchante des embrassades, mais aussi rendre la vigneur à des espérances aux trois quarts éteintes. Ces espérances entretenues ne valent rien pour la tranquillité de la nation. N'étant pas assez fortes pour triompher, elles créeraient un état permanent de troubles, semblable à celui qu'a connu l'Algérie, au temps de sa représentation antijuive. Un gouvernement ne peut se prêter à un tel désarroi.

Ainsi s'explique l'opposition de M. Combes au projet d'amnistie formé par les nationalistes. Si ce parti n'était pas par excellence, celui des « gaffeurs » — et l'on se souvient du fameux banquet municipal des maires qui fut la gaffe à jamais célèbre de ce pauvre Grébauval, — il aurait compris la nécessité d'attendre et la faute énorme de tactique qu'il commettrait en allant contre les sentiments les plus clairs de la Chambre. Ce serait à croire qu'il ne désirait faire qu'une manifestation platonique et qu'il souhaitait qu'elle ne réussit pas.

Le public ne s'intéresse aux condamnés de la Haute Cour que pour qu'ils ne rentrent pas trop tôt et surtout pas avant leur assagissement. Pour le reste il demeure indifférent. Le jour où le gouvernement croira devoir faire l'amnistie, il le suivra, parce qu'il pensera que le danger est désormais écarté.

Quand Waldeck-Rousseau a amnistié, par avance, les complices d'Esterhazy, il savait qu'il y avait dans le pays, sinon au Parlement, une majorité en faveur de cette mesure. C'est cette majorité « qui en avait assez » qui a imposé un vote conforme à ses représentants. Les républicains avalèrent l'amère pilule, pour le bien général de la nation.

Mais celui-ci n'est pas en cause dans l'amnistie Gauthier. Il n'y a qu'une question de bienveillance, gouvernementale en jeu. Si MM. Déroulède et Habert veulent reprendre leur place au soleil de France, qu'ils s'attirent la bienveillance du gouvernement, au-

trement, il ne se trouvera pas dix français capables, à l'image de ce gymnaste d'il y a huit jours, de réclamer pour nos deux concitoyens proscrits sous le doux ciel de l'Espagne, dans un jardin enchanté de grenadiers en fleurs et de citronniers, la levée d'une peine qu'ils ont justement encourue pour avoir tenté de jeter leur pays dans la guerre civile.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juillet 1902

Présidence de M. Bourgeois, président.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose le projet portant autorisation au gouvernement de rembourser ou de convertir en rente 3 0/0 la rente 3 1/2 inscrite au grand livre de la dette publique.

Ce projet est renvoyé à la commission des crédits.

Des discussions s'élèvent au sujet de questions relatives aux Halles de Paris et au projet de prolongement du réseau de Chartres à Paris-Montparnasse.

La Chambre reprend la suite de la vérification des pouvoirs.

Elle s'occupe de l'élection de M. Dutreil, élu contre M. Heuzey, à Laval (Mayenne).

M. Camuzet combat cette élection dont il demande l'invalidation, qui n'est pas prononcée.

L'élection de M. Truy à Montreuil (Pas-de-Calais) est combattue par M. Chauvin qui réclame l'invalidation.

MM. Mill, Breton, de Pressensé, demandent qu'ait lieu une enquête, qui en effet est ordonnée.

M. Hubbard donne ensuite lecture du rapport de la commission des crédits concluant à l'adoption du projet de conversion du gouvernement.

La discussion générale est ouverte.

M. Ribot, déclare qu'il votera le projet du gouvernement, que soutient ensuite M. Rouvier.

M. de Dion dit que s'il avait connu plus tôt ce projet, il aurait joué à la Bourse, ce qui lui aurait assuré de gros bénéfices.

Cette grossièreté provoque des murmures sur tous les bancs de la Chambre.

M. Reille dépose un amendement qui ne mérite d'être pris en considération, car sans l'examiner la Chambre le repousse.

Et l'ensemble du projet de conversion est voté par 475 voix contre 4.

Et la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1902

Présidence de M. Etienne, vice-président.

La Chambre vote le projet relatif au prolongement de la ligne de l'Etat de Chartres à Paris.

M. Sembat pose une question au ministre de la guerre, au sujet de la revue du 14 juillet.

Il demande la suppression de cette revue ou qu'elle ait lieu le matin et non dans l'après-midi, au plus fort de la chaleur.

Le général André répond que si la revue avait lieu le matin, les troupes ne pourraient pas se reposer.

M. Sembat dit qu'il déposera un projet tendant à la suppression de cette revue.

La Chambre passe ensuite à la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. de Castellane, à St-Flour, est vivement combattue par M. Charles Bos, qui en demande l'invalidation.

L'invalidation est prononcée par 307 voix contre 221.

Malgré l'opposition des nationalistes l'élection de M. Compayré à Laval est validée.

M. Sembat dépose une motion tendant à la suppression de la revue du 14 juillet.

M. le général André demande le rejet de cette motion.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 8 juillet 1902

Présidence de M. Fallières.

M. Rouvier, ministre des finances, dépose

le projet relatif aux quatre contributions directes.

Le Sénat aborde l'examen sur les taxes des remplacement d'octroi de la ville de Paris.

M. Prevet combat le projet qui est néanmoins adopté par 135 voix contre 97.

M. Denoix interpelle le gouvernement sur la réforme de l'enseignement secondaire.

L'orateur critique la réforme opérée par décret de M. Leygues ; il dit que les républicains ne devraient pas envoyer leurs enfants dans les écoles congréganistes, et que les critiques dirigées contre les établissements laïques ne sont pas justifiées.

S'il y a quelque chose à réorganiser dans les lycées, dit M. Denoix, c'est l'administration.

M. Denoix préconise l'enseignement des langues vivantes.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1902

M. Fallières préside.

Le Sénat aborde la discussion du projet relatif aux quatre contributions.

M. Bisseuil parle en faveur de la propriété non bâtie qui est surchargée d'impôt.

M. Riou affirme que l'impôt n'est pas réparti régulièrement par les conseils généraux.

La discussion des articles a ensuite lieu ; et l'ensemble du projet est voté à l'unanimité.

Le Sénat revient ensuite à l'interpellation de M. Denoix au sujet de la réforme des études secondaires.

M. Fabre proteste contre le système de M. Leygues, qui a tranché cette réforme sans en référer au Sénat.

M. Fabre affirme la nécessité de l'étude de la littérature et de la pensée anciennes.

M. Wallon dit que la réforme opérée par M. Leygues a été désapprouvée au sein du conseil supérieur de l'enseignement.

Il proteste contre la tendance qui se marque à la suppression du grec et du latin.

Et la séance est levée.

LA CONVERSION

On a vu que le gouvernement a réalisé le projet de conversion de la rente dont il était question depuis plusieurs jours. Cette conversion était prévue depuis l'entrée de M. Rouvier au cabinet et on peut dire qu'elle n'a surpris personne.

Résumons, d'après le projet gouvernemental lui-même, les grandes lignes de l'opération financière décidée. En ce qui concerne l'Etat, les rentes 3 1/2 0/0, actuellement inscrites au grand livre, s'élèvent à 237 millions 308.260 francs, tandis que les rentes 3 0/0 à inscrire ne représentent que 203 millions 475.660 francs ; l'opération projetée se traduira par une économie annuelle de 23.912.610 francs, d'où il faut déduire les intérêts des rentes à émettre en représentation de la bonification de 1 fr. pour 3 fr. 50 des rentes accordée aux porteurs de 3 1/2, ainsi que de la fraction du coupon à l'échéance du 1^{er} janvier 1903 ; l'économie nette serait ainsi d'à peu près 31 millions de fr. L'article premier pose les bases mêmes de l'opération en autorisant le ministre des finances à procéder au remboursement des rentes 3 1/2 0/0 ou à leur conversion en rentes 3 0/0. Par l'article 2, l'Etat s'interdit de procéder avant un délai de huit années au remboursement des rentes 3 0/0, aussi bien de celles à provenir de la conversion des rentes 3 1/2 0/0 que de celles existant au grand livre de la Dette publique.

L'article 3 stipule, en ce qui concerne les rentes 3 0/0, diverses dispositions d'ordre qui avaient été jusqu'ici spéciales au fonds 3 1/2. Il confirme en outre, en les rappelant, les privilèges et immunités dont jouissent les rentes françaises.

Au termes de l'article 4 un délai de six jours est accordé aux rentiers pour faire connaître s'ils réclament le remboursement

de leur capital. Bien que, vraisemblablement, ces demandes ne doivent pas être nombreuses, il convient cependant de prévoir les mesures auxquelles il pourrait être nécessaire d'avoir recours pour faire face aux remboursements demandés ; tel est l'article 5, 9, 10 et 11 qui autorisent l'échéonement des remboursements et admettent jusqu'à due concurrence et simultanément ou séparément l'émission de rentes 3 0/0, la négociation de bons ou d'obligations du Trésor ou une avance de la banque de France.

L'article 5 stipule que les remboursements demandés pourront avoir lieu à compter du 16 août 1903, tandis que l'article 6 décide que les rentiers qui opteront pour la conversion recevront leurs intérêts au taux de 3 1/2 0/0 jusqu'au 16 novembre 1902 et percevront en même temps une bonification de 1 fr. pour chaque somme de 3 fr. 50 de rente 3 1/2 0/0 présentée à la conversion, ainsi que les intérêts à courir au taux de 3 0/0 jusqu'au 1^{er} janvier 1903.

L'article 13 ouvre au ministre des finances un crédit de 3.850.000 francs destinés à couvrir les frais matériels de l'opération. Ce crédit est égal à celui alloué pour la conversion de 1894. Pour répondre à un désir manifesté par la Chambre lors des dernières opérations financières, l'article 14 stipule qu'un état détaillé des dépenses de la conversion, remises diverses, commissions de banque, frais de publicité avec le nom des parties prenantes, sera dressé et publié au Journal Officiel. Enfin, l'article rappelle, suivant l'usage, qu'il sera rendu compte des opérations de la conversion par un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Les Fonctionnaires et la République

M. Léon Mougeot, ministre de l'agriculture, a adressé à MM. les conservateurs, avec ordre d'envoyer copie à tous les agents, préposés, brigadiers et gardes, qui doivent en accusé réception, la circulaire suivante :

Monsieur le Conservateur des eaux et forêts,

Le gouvernement a manifesté, dans la déclaration ministérielle du 11 juin dernier, son intention formelle d'exiger de tous ses agents un entier dévouement à la République.

Nous n'oublions pas, comme l'a dit M. le Président du Conseil à la Chambre des députés, que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'action républicaine et de liberté latque dont le gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais su comprendre qu'entre la nation qui s'est tant de fois prononcée, et les ministres choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de notre administration. Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'Etat ; mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre de notre gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées des moyens d'action qu'il confère, contre les idées dont il s'inspire et contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes.

J'ai la ferme volonté d'obtenir des agents des eaux et forêts, une observance complète des intentions du gouvernement. Je vous invite, en conséquence, à rappeler à tous les agents, brigadiers et gardes sous vos

ordres, qu'ils doivent à la République qu'ils servent, non pas une simple neutralité indifférente, mais une attitude loyale de respect et de dévouement.

J'espère qu'aucun agent ou préposé n'oubliera ses devoirs; mais si j'avais à constater que certains d'entre eux témoignassent, dans leurs actes ou leur conduite, d'un mauvais vouloir ou d'une hostilité vis-à-vis des institutions républicaines, j'aurais le regret de sévir, mais je n'hésiterais pas à faire promptement justice.

Je connais d'ailleurs la valeur des agents des eaux et forêts; je sais aussi les mérites des brigadiers et gardes et j'apprécie hautement les services de ces modestes et dévoués serviteurs qui, dans l'accomplissement scrupuleux de leurs obligations, rivalisent de zèle avec tous leurs chefs.

Aussi je suis convaincu qu'il suffira d'indiquer à chacun son devoir vis-à-vis du gouvernement, pour que tous s'empresment de le remplir. Je souhaite de n'avoir qu'à récompenser et je serais heureux de témoigner de ma sollicitude aux agents, brigadiers et gardes qui, faisant un excellent service, sauront se montrer serviteurs fidèles de la République.

Je vous prie de porter ces instructions à la connaissance du personnel sous vos ordres et de m'en accuser réception.

Le Ministre de l'Agriculture,
LÉON MOUGEOT.

INFORMATIONS

La fin de la session

Le décret prononçant la clôture de la session ordinaire de 1902, a été signé hier.

Il est dès maintenant certain que les deux Chambres se sépareront aujourd'hui jeudi.

La législation des sociétés de retraites et d'assurances

La commission instituée en vue de modifier la législation des sociétés par actions s'est réunie au ministère de la justice. Elle a d'abord examiné la question de savoir s'il était nécessaire de soumettre certaines sociétés à l'autorisation préalable et à la surveillance du gouvernement. A l'unanimité, elle a adopté l'affirmative. Puis elle s'est demandé si la réglementation de la surveillance se ferait par une loi ou par un règlement d'administration publique; le règlement d'administration publique a paru préférable pour éviter les lenteurs de l'action législative.

Enfin, elle a passé à l'examen des diverses sortes de sociétés. Pour les sociétés d'assurance sur la vie, les tontines, les sociétés établies pour la constitution des rentes viagères, la commission a émis l'avis qu'il fallait les soumettre à l'autorisation préalable, à la surveillance, au contrôle de l'Etat, sans engager cependant la responsabilité du gouvernement. Pour les sociétés de capitalisation et de reconstitution de capitaux, la commission a pensé qu'il fallait les laisser se fonder librement et en contrôler seulement le fonctionnement.

L'amnistie

On sait que la Chambre a été saisie récemment de deux propositions d'amnistie: la première, déposée par un certain nombre de députés socialistes, a pour objet d'accorder l'amnistie aux condamnés pour délits de presse, de réunion, pour faits de grève ou faits connexes, pour insoumission, désertion, pour délits de pêche ou de chasse, pour faillite simple, pour certains délits de droit commun, etc.

La seconde proposition, due à l'initiative de M. Gauthier de Clagny, comprend, en plus de ces différentes catégories, les condamnés de la Haute-Cour.

La commission d'initiative qui avait été chargée d'examiner ces deux propositions a décidé à l'unanimité moins deux voix de prendre en considération la proposition des députés socialistes. Quant à la proposition Gauthier de Clagny, elle n'a été prise en considération que par 6 voix contre 5.

M. Fernand Rabier a été nommé rapporteur de la première proposition et M. Congy de la seconde.

L'assassinat du marquis de Morès

C'est le 21 juillet que doit s'ouvrir devant le tribunal de Souasse l'affaire de l'assassinat du marquis de Morès, renvoyée devant cette

juridiction par arrêt de la Chambre des mises en accusation du 16 août 1901.

Voici les faits.

En mars 1896, le marquis de Morès arrivait à Tunis dans le but de se rendre à Ghât, d'y nouer des relations avec les Touaregs, dans le but d'assurer aux Français l'approvisionnement des marchés de l'Afrique centrale et même d'explorer les régions du Tchad. Dès son arrivée il assembla les indigènes qui devaient l'accompagner et fit rapidement tous les préparatifs nécessaires à son expédition.

La résidence générale de Tunis, mise au courant de ses projets, lui rappela que l'accès du sud tunisien était interdit à cause de l'insécurité de la frontière tripolitaine et, par lettre du 23 avril l'explorateur donnait au résident général l'assurance qu'il partirait de Timassimin pour explorer le sud de la province de Constantine.

Le résident général mit le gouverneur général de l'Algérie au courant des intentions du marquis de Morès et celui-ci en saisit le général de la Roque, commandant la division de Constantine. Le général de la Roque qui redoutait l'issue fatale qui menaçait une expédition organisée avec peu de méthode, d'accord avec le gouverneur général, envoya à Bir-Esson un officier avec idée de détourner le marquis de Morès de son projet d'exploration.

Instruit de ces dispositions, le marquis de Morès, arrivé au poste militaire de Kébili, au lieu de gagner le sud algérien, résolut de s'enfoncer dans le sud tunisien.

Le 30 mai, il atteint Djeneien et se plaint de l'indiscipline des chameliers, le 1^{er} juin il est à Tiaret à la recherche d'un point d'eau. C'est à ce moment qu'il fait la rencontre d'un campement de Touaregs et qu'il traite avec eux pour des chameaux de bât et des guides; il renvoie les chameliers qu'il avait arrêtés à Gabès.

Le 8 juin, à El-Ouatia, à l'intersection de la route de Ghadamia et de celle de Sinaoun, il est attaqué par ses propres hommes, auxquels se joignent les Chambâas qui rodaient aux alentours, et est tué par derrière, après une résistance acharnée, ainsi que l'interprète Abdelhak, El Hadj Ali et deux noirs.

Quatre de ses compagnons, Ali Smerli, Ali Simanoui et les trois serviteurs nègres d'El Hadj Ali, ligotés par les Touaregs, avaient assisté à l'assassinat. Ce sont eux qui, parvenus à s'échapper, donnèrent, le lendemain l'alarme à l'officier commandant le poste de Tatakouine et lui firent le récit du massacre.

En juillet, le corps du marquis de Morès et celui d'Abdelhak furent ramenés en Tunisie; mais ce n'est qu'en juillet 1898, grâce à l'aide de Mohamed ben Tayeb ben Brahim, chef des Kadrias d'Ouargla, que furent arrêtés deux des Chambâas qui avaient pris part au meurtre. Ils se nomment: El Kheir ben Abdel Kader ben el Hadj, Hamma ben Cheikh.

Quant aux dix-sept autres, ils sont en fuite.

Le couronnement d'Edouard VII

Il se confirme que le couronnement aura lieu le mois prochain, du 14 au 21 ou même avant, si l'amélioration de la santé du roi continue. La cérémonie comportera seulement le couronnement dans l'abbaye et la procession de Buckingham à Westminster. Le projet d'attendre jusqu'au mois d'octobre a été abandonné, sur les observations de la police, alléguant la difficulté de surveiller les malfaiteurs pendant les longues nuits d'automne.

Condamnation à mort

Le conseil de guerre du 15^e corps a condamné à mort, mardi matin, le nommé J.-B. Rouxel, soldat, engagé volontaire au 15^e colonial, pour voies de fait exercées sur un supérieur.

Rouxel a déjà été condamné deux fois à mort; la dernière, par le conseil de guerre de Diégo-Suarez. Sa peine avait été commuée en dix ans de travaux publics.

Il revenait en France, à bord du *Melbourne*, pour être envoyé en Algérie, lorsque, le 2 juin dernier, à l'escale de Djbouti, il fit appeler l'adjudant Cavillon et lui demanda à faire sa promenade sur le pont, comme les règlements l'y autorisaient pendant deux heures chaque jour.

L'adjudant fit observer que pendant les escales en vue de terre, les promenades étaient formellement interdites et l'intima

à Rouxel l'ordre de réintégrer son poste. Celui-ci furieux, se rua sur son chef et le frappa au visage à coups de poing. On le mit aux fers et, c'est pour ces faits que le conseil de guerre a prononcé la peine capitale.

CHRONIQUE LOCALE

Chemin de fer de Cahors à Moissac

M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, vient de recevoir de M. le ministre des travaux publics, la lettre suivante:

« Paris, le 30 juin 1902

» Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me demander de prescrire la mise à l'enquête du projet du chemin de fer de Cahors à Moissac.

» J'ai l'honneur de vous informer que la compagnie d'Orléans a présenté sur la demande de mon prédécesseur, une étude comparative de cette ligne dans les hypothèses de sa construction à voie d'un mètre et à voie normale.

» Le dossier de cette étude a été soumis à l'examen de M. l'inspecteur général, directeur du contrôle du réseau, chargé de présenter un rapport au conseil général des Ponts et Chaussées.

» J'invite Monsieur l'inspecteur général à hâter la production de son rapport et vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous portez à cette affaire.

» Agréiez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics,

» Pour le ministre et par autorisation:

» Le chef de cabinet, P. Maruéjols.

Soutiens de famille

Le conseil de révision départemental, dans ses séances des 7 et 8 juillet courant, a dressé la liste des jeunes gens dispensés du service militaire, à titre provisoire, comme soutiens de famille en exécution de l'article 22 de la loi du 14 juillet 1889.

Voici cette liste:

CLASSE 1901

Pélessié, Louis, de Cahors.
Cabriès, Gabriel, de Saint-Pierre Toirac.
Grassette, Albert, du Bourg.
Bétaille, Camille-Pierre-Emile, de Peyrilles.
Pinède, Jean-Pierre, du Montat.
Raffy, Léopold-Frédéric, de Cabrerets.
Gibergues, Germain, du Cours.
Bedou, Arsène, de Prendignes.
Delbos, Léopold, de Figeac.
Bahut, Firmin, de Lissac.
Galau, Urbain, de Sénailiac.
Valadié, Félicien-Louis, de Prayssac.
Réveilhac, Antonin-Gabriel, de Fons.
Bedou, Henri, de Capdenac.
Roques, Philistin-Silvain de Lamothe-Cassel.
Boucheyrrou, Pierre, de Vers.
Miramon, Vincent, de Cajarc.
Delpech, Edmond-Baptiste, de Cazillac.
Viguié, Léon, de Lamadeleine.
Cubaynes, Eugène-Amédée, de Cahors.
Chateau, Louis-Joseph, de Luzech.
Lascoux, Parfait, de Souillac.
Gras, Raymond, de Lachapelle.
Alazard, Edmond, de Cahors.
Vidal, Jean, de Pubrun.
Baffaly, Paul, de Cahors.
Costes, Antoine, de Montel et Bouxal.
Gaussères, Germain-Venant, de Flaugnac.
Baudou, Léon-Pierre, de Cahors.
Lurguie, Edolphe, de St-Vincent-sur-Lot.
Péchuza, Joseph, de St-Vincent-sur-Cère.
Teulière, Fernand, de Souceyrac.
Robert, Augustin, de Lascabanes.
Delmon, Victor, de Salviac.
Montial, Jean, de Cazillac.
Bouzou, Denis, de Loubressac.
Laval, Urbain, de Calviac.
Marty, Frédéric, de Grèzes.
Marre, Antonin, de Lebrail.
Monestier, Justin, de Cuzance.
Conté, Baptiste, de Brengues.
Brunet, Firmin, de Souceyrac.
Malgouyart, Paul, de Lanzac.
Vialard, Emile, de Dégagnac.
Paladou, Benjamin, de Rudelle.
Delmas, François, de Labathude.
Chassaing, Henri, du Roc.
Lacombe, Victor, du Boulié.
Alibert, Georges, de Villesèque.
Magne, Jean-Léon, de Cazillac.
Caumon, Paul, du Boulié.
Destreil, Henri, de Cahors.
Périer, Jean, de Prayssac.
Alayrac, Edouard, de Lissac.
Ganil, Jean-Baptiste, de Mongesty.

Supplémentaires

Boutet, Joseph, de Bagat.
Courdresses, Philippe, de Cieurac.
Pouliac, Jean, de Cahus.
Goldefy, Paul, de Carluçet.
Bornes, de Souirac.

CLASSE DE 1900 AJOURNÉS
Pousoulet, Célestin Glorin, de St-J.-de-Laur.
Bonnet, François-Eugène, de Flaugnac.

Cubaynes, Louis, de Pradines.
Rouffie, Alexandre-Philippe, de St-C.-Lapopie
Supplémentaires
Delayre, Frédéric, des Junies.
Matheau, Alphonse-Jean, de Comiac.

CAHORS

A la Chambre

M. Chaigne a été élu hier, à la Chambre, secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat et relatif à la contribution des patentes.

Fête Nationale du 14 Juillet

Avis de convocation

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à assister à la revue qui sera passée le 14 juillet, à huit heures et demie du matin, sur le boulevard Gambetta, par le colonel, commandant d'armes, en l'honneur de la Fête Nationale.

Voici le programme du mâl de cocagne et des courses aux ânes:

Mâl de cocagne. — Valeur totale des prix, 40 francs, comme suit: une montre; deux paquets de cigares, un paquet de tabac, une bourse contenant 10 francs, une bourse contenant 5 francs, une paire de poulets, une paire de canards.

Nota. — Chaque concurrent recevra: un pantalon, un tricot, une ceinture et un bonnet de coton. Le nombre des concurrents est limité à huit.

Courses aux ânes. — Première course (ânes attelés), 1 000 mètres, deux tours de piste. — 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e, 15 fr.; 3^e, 10 fr.; 4^e, 5 fr.

Deuxième course (ânes montés), 1 000 mètres, deux tours de piste. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e, 12 fr.; 3^e, 8 fr.; 4^e, 5 fr.

Nota. — Le premier prix de la course attelée sera éliminé de la seconde course.

Vélo-Sport Cadurcien

Messieurs les Membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi, 11 du courant, à huit heures et demie du soir, au siège du club.

Ordre du jour:

Derniers détails d'organisation des courses;
Nomination des commissaires;
Questions diverses.

AVIS

En raison des nombreuses difficultés matérielles rencontrées sur la place Thiers et vu la chaleur tropicale que nous subissons, la commission municipale des fêtes, d'accord avec le conseil d'administration du V.-S. C., a décidé que les courses internationales auront lieu comme d'habitude sur les allées Fénelon.

Le V.-S. C. prendra à sa charge de remettre les allées Fénelon dans leur état pour le lendemain, 14 juillet.

Les grandes courses internationales de vélocipèdes organisées par le Vélo-Sport Cadurcien, qui auront lieu le dimanche 13 juillet, à 2 h. 1/2 du soir, sur les allées Fénelon, promettent d'être des plus brillantes:

Prix des places: Tribune couverte, avec chaise: 2 fr.; Premières avec chaise: 0 fr. 50; Secondes: gratuites.

Messieurs les Membres de la Société qui désiraient des cartes de réduction pour leurs familles, sont priés de les retirer chez M. Aladel, trésorier du V.-S. C. le dimanche 13 juillet, de 9 h. à 11 h. du matin.

Distribution des prix

La distribution des prix au collège de jeunes filles aura lieu le 24 juillet dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Mazières 1^{er} adjoint au maire de Cahors.

Brevet supérieur

Lundi, mardi et mercredi ont eu lieu les examens du brevet supérieur pour les jeunes filles.

Ont été définitivement reçues:

MMlles Alix, Andrieu, Couyba, Gimbire, Lacroix, Maradènes, Touron, de l'Ecole normale; Bennet, Bonnet (Berthe), Rousset, du Collège; Groscausang, institutrice suppléante du département du Tarn-et-Garonne; Sournac, de l'Ecole prim. sup. de St-Céré.

Baccalauréat

Aujourd'hui ont eu lieu dans une des salles du Collège de jeunes filles, les examens du Baccalauréat moderne, 1^{re} partie et 2^e partie, et baccalauréat classique (2^e partie lettres-mathématiques).

Certificat d'aptitude pédagogique

Ce matin, dans une des salles de l'école de la rue du Lycée, ont eu lieu les examens du certificat d'aptitude pédagogique.

Certificat d'études

Une erreur typographique, nous a fait oublier de mentionner dans la liste des aspirantes reçues au certificat d'études primaires Mlles Monteils, de l'école de la place Thiers et Alby, du collège de jeunes filles.

Mort subite

Hier, le nommé Pradal Joseph, 76 ans, cultivateur à St-Henri, a été trouvé mort dans une vigne appartenant à M. Serres, huissier à Cahors.

Pradal a succombé à une hémorragie cérébrale.

Insolation

Le nommé Perraud Léon, de Paris, sans profession et sans domicile fixe, est tombé frappé d'insolation, sur la route de St-Henri.

Il a été transporté à l'hospice de Cahors.

Hier, à 3 heures de l'après-midi, un cheval appartenant au sieur Miquel, de Boissières, est tombé mort sur les quais, frappé d'insolation.

Viande insalubre

M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfourner un cochon dont la viande avait été reconnue impropre à la consommation.

GRAND CAFÉ DE LA PROMENADE

Un splendide cinématographe fera samedi à 9 heures du soir et jours suivants au Grand Café de la Promenade, des projections extérieures.

L'opérateur possède un répertoire merveilleux et les séances seront surtout remarquables par les féeries projetées avec le cinématographe.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU JEUDI 10 JUIN

Pas redoublé	Saint-Saëns
Egmont (Ouvverture)	Beethoven
Prelude de Parsifal	Wagner
Souvien-toi (Valse)	Waldteufel
Le Carnaval romain	Berlioz

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 juillet 1902

Naissances

Bru, Jean-Gabriel, rue du Séminaire.
Garrigou, Elvire-Marie-Louise, rue de Coty, 2.

Décès

Merly, Jean, épicier, 77 ans, Place Galde-mar, 7.
Pradal, Joseph, cultivateur, 76 ans, à Saint-Henri.

ON DEMANDE DES APPRENTIS ET DES

Compositeurs-Typographes

(BONS LEVEURS)

A L'IMPRIMERIE DU « JOURNAL DU LOT »

Nous serions reconnaissant aux confrères des départements voisins du Lot, avec lesquels nous faisons l'échange, de vouloir bien communiquer cet avis aux ouvriers de leur ville qui seraient sans travail.

Se présenter immédiatement

(Travail assuré pour un mois au moins).

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — Concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot. — C'est dimanche dernier qu'a eu lieu à Concots le concours annuel du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy.

Nous sommes heureux d'enregistrer les progrès de plus en plus sensibles obtenus

par ledit Comice pour l'amélioration de l'espèce ovine. Encore quelques années et notre région pourra sûrement rivaliser avec celle des Causses de Gramat et comme quantité et comme qualité.

Voici la liste des primes décernées :

1^{re} Catégorie. — Agneaux mâles

1^{er} Prix, 30 fr., M. Bouyssou René, à Concots; 2^e prix, 25 fr., M. Bonnac Philippe, à Trégoux (Crégols); 3^e prix, 20 fr., M. Lasfarguette Louis, à Crégols; 4^e prix, 15 fr., Mme veuve Ausset, à Trégoux (Crégols); 5^e prix, 12 fr., M. Pégourié Isidore, à St-Martin-Labouval; 6^e prix, 10 fr., M. Cagnac J.-Pierre, à Escamps; 7^e prix, 8 fr., M. Delpon Julien, à Bouziès; 8^e prix, 6 fr., M. Singlande Célestin, à Limogne.

Agnelles

1^{er} prix, 25 fr., M. Bouyssou René, déjà nommé; 2^e prix, 20 fr., M. d'Armagnac, à Couanac (Varaire); 4^e prix, 15 fr., M. Bonnac Philippe, déjà nommé; 4^e prix, 12 fr., Cagnac J.-Pierre, à Escamps; 5^e prix, 10 fr., M. Fraysse Jean, à Escamps; 6^e prix, 8 fr., M. Rigouste Florain, à Crégols; 7^e prix, 7 fr., M. Loulmet André, à Trégoux (Crégols); 8^e prix, 6 fr., M. Lagarrigue, à Camy (Varaire).

2^e Catégorie. — Antennais mâles

1^{er} prix, 45 fr., M. Lagarrigue, à Camy, déjà nommé; 2^e prix, 40 fr., M. Bouyssou René, déjà nommé; 3^e prix, 35 fr., M. Planard Jean, à Concots; 4^e prix, 30 fr., M. Singlande Célestin, déjà nommé; 5^e prix, 25 fr., M. Guiral Joseph, à Glandis (Concots); 6^e prix, 20 fr., M. Conté Elie, à Concots; 7^e prix, 15 fr., M. Rigouste Florain, déjà nommé; 8^e prix, 10 fr., M. Andissac Jules, aux Lébratières (Concots).

Antennaises

1^{er} prix, 30 fr., M. Jouclas Jean, à Négremont (Esclauzels); 2^e prix, 25 fr., M. Lagarrigue, déjà nommé; 3^e prix, 20 fr., M. Rigouste Florain, déjà nommé; 5^e prix, 15 fr., M. d'Armagnac, déjà nommé; 5^e prix, 12 fr., M. Bonnac Philippe, déjà nommé; 6^e prix, 10 fr., M. Brugières Antoine, à Vers; 7^e prix, 8 fr., M. Bouyssou René, déjà nommé; 8^e prix, 5 fr., M. Planard Jean, déjà nommé.

3^e Catégorie. — Béliers de 2 à 4 ans

1^{er} prix, 30 fr., M. Lagarrigue, déjà nommé; 2^e prix, 25 fr., M. Bouyssou René, déjà nommé; 3^e prix, 20 fr., Mme veuve Ausset, déjà nommée; 4^e prix, 15 fr., M. Couderc Louis, à St-Martin-Labouval; 5^e prix, 12 fr., M. Andissac Jules, déjà nommé; 6^e prix, 10 fr., M. Aymard Pierre, à Camy (Varaire); 7^e prix, 8 fr., M. Rames Sylvain, à Labouriet (Lugagnac); 8^e prix, 5 fr., M. Fraysse Jean, déjà nommé.

Brebis de 2 à 4 ans

1^{er} prix, 25 fr., M. Brugières Antoine, déjà nommé; 2^e prix, 20 fr., M. Lagarrigue, déjà nommé; 3^e prix, 15 fr., M. Bouyssou René, déjà nommé; 4^e prix, 12 fr., M. Bonnac Philippe, déjà nommé; 5^e prix, 10 fr., M. Castelnaud J.-Pierre, à Concots; 6^e prix, 8 fr., M. Andissac Jules, déjà nommé; 7^e prix, 6 fr., M. Lasfarguette Aquilin, à Fonderbie (Crégols); 8^e prix, 5 fr., M. Fraysse Jean, déjà nommé; 1^{er} prix supplémentaire, 5 fr., M. Courdresses Pierre, à Lalbenque.

Médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'agriculture à M. Lagarrigue à Camy (Varaire), pour ses 2 premiers prix aux béliers.

Médaille de bronze offerte par M. le ministre de l'agriculture à M. Bouyssou René, à Concots, pour l'ensemble de son exposition.

PUY-L'ÉVÈQUE. — Pour la Martinique.

— Sur l'initiative de la municipalité, une liste de souscriptions a été ouverte dans notre commune en faveur des victimes de St-Pierre.

Le montant de ces souscriptions s'élevant à 111 fr. 95 vient d'être versé à la caisse de M. le Percepteur de Puy-l'Évêque, qui fera parvenir cette somme à qui de droit.

CATUS. — Fête nationale. — A l'occasion de la fête nationale la jeunesse républicaine de Catus donnera, dimanche prochain 13 courant, un grand bal de jour et de nuit, dans la halle brillamment pavoisée pour la circonstance.

La jeunesse des communes voisines est

invitée à ce bal et recevra le meilleur accueil. Orchestre d'élite.

Le lendemain, 14 juillet, la fête sera célébrée avec l'éclat accoutumé par les soins et sous les auspices de la municipalité, dont on connaît le bon goût.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire.

Notre foire a été bien médiocre par suite des travaux pressants de la saison, il y a eu peu de transactions sur les bestiaux dont les cours sont à peu près les mêmes que ceux de la dernière foire.

La volaille est moins chère que la foire précédente, voici quelques cours pratiqués :

Poules, canards et dindons de 0 fr. 50 à 0 fr. 60; jeunes poulets de 0 fr. 65 à 0 fr. 75 la livre; pigeons de 0 fr. 70 à 1 fr. 20 la paire; lapins domestiques de 0 fr. 60 à 1 fr. 50 pièce; œufs 0 fr. 65 la douzaine.

Halle aux grains: Blé 15 fr. 50; maïs 11 fr.; avoine 8 fr. 50 les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Collège. — La distribution solennelle des prix aux élèves de notre établissement universitaire aura lieu le dimanche 27 juillet, sous la présidence de notre compatriote et ami M. Marcel Cavalié, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

M. Cros, professeur des sciences physiques et naturelles prononcera le discours d'usage.

— Le 14 juillet. — La Fête nationale sera célébrée ici, avec l'éclat accoutumé.

Dans divers quartiers on organise des banquet populaires.

ESTAL. — Election de la municipalité.

Le conseil municipal de la commune d'Estal, nouvellement créée, a procédé dimanche dernier à l'élection du maire et de l'adjoint.

Ont été élus maire, M. Guillaume Pradelle; adjoint, Armand Lol.

La municipalité est radicale.

CORNAC. — Election de la municipalité.

— Les conseillers municipaux de notre commune ont procédé, dimanche 6 juillet, à la nomination du maire et de deux adjoints, dont l'un spécial pour la section de Méjanasserre.

Ont été élus à l'unanimité des suffrages : maire, M. Charles Vernéjoul; adjoint, M. Jean Lescure; adjoint spécial, M. Bernard Cazes.

Municipalité entièrement radicale.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Concert. — A la date du 7 juillet dernier M. Renaud, Principal du collège de Sarlat, informait M. Cabanès, 1^{er} adjoint faisant fonctions de maire de Gourdon que M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux l'ayant autorisé à mener les élèves du collège de Sarlat en grande promenade, le mardi 8 juillet, pour les récompenser de leur travail, il avait décidé de les conduire à Gourdon.

La musique municipale de Sarlat composée en grande partie d'élèves et d'anciens élèves du collège devant les accompagner, M. Renaud demandait l'autorisation de laisser jouer quelques morceaux sur la place publique de notre ville.

Comme bien l'on pense, cette permission a été accordée avec empressement et reconnaissance, car notre ville, n'ayant plus de fanfare depuis longtemps, la population se trouve privée d'un plaisir qu'elle a vivement regretté.

Arrivés à 9 h. 40 par la nouvelle ligne, les jeunes collégiens ont aussitôt fait le tour de ville en jouant des pas redoublés très entraînants.

Leur déjeuner a eu lieu en plein air sur notre promenade de l'Arbre-Rond si ombragée et d'où l'œil découvre un panorama aussi étendu que varié.

Bientôt après, le tambour de ville nous annonçait que le concert aurait lieu de 2 à 4 heures sur les allées de la République.

Malgré la chaleur accablante qu'il faisait à ce moment là, une grande partie de la population avait tenu à témoigner par sa présence, sa reconnaissance à ses dévoués et aimables visiteurs. De nombreuses dames surtout, aux jolies toilettes et aux gracieux décolletés, avaient été particulièrement sensibles à une telle attention.

Les cinq ou six morceaux exécutés ont été

très bien rendus, aussi, les applaudissements ne leur ont pas été ménagés.

Le concert a été suivi d'une formidable bataille de confetti. Professeurs et leurs dames, collégiens, musiciens, chacun s'en est donné à cœur joie et a employé des montagnes de munitions.

De tels exercices n'avaient pas manqué de donner soif à tout le monde. L'excellent M. Cabanès, (le créateur de l'incomparable eau de-noix) leur a très gracieusement offert, chez lui, les rafraichissements dont ils ont eu plaisir.

Le départ a eu lieu à 4 h. 50. Beaucoup de personnes ont tenu à les accompagner à la gare pour les remercier encore de l'agréable après-midi qu'ils avaient bien voulu nous procurer.

1 Pot H.

— Accident. — Un accident qui aurait pu être mortel est arrivé mardi soir, vers 8 heures 1/2 à la sortie de la représentation donnée par la troupe du cirque installé sur le Roc.

M. S... rentrait de prendre un bain, à Groléjac, en voiture, avec plusieurs personnes; juste à ce moment, ayant été ébloui par la lumière de la lampe à arc située à côté du Commissariat de police il a failli écraser le jeune Cavalé Antonin, sourd-muet qui venait de la représentation, en sens inverse du cheval, et était en train de faire des niches à un chien qui passait. L'enfant a été si violemment tamponné que la lanterne a été brisée par le choc.

Cavalié a été renversé et le véhicule allait lui passer sur le corps si le conducteur n'était parvenu à arrêter net le cheval. Il en a été quitte pour quelques contusions sans gravité.

BULLETIN FINANCIER

Comme cela arrive à chaque événement financier ou autre, une fois le fait accompli, ceux qui l'avaient escompté, le dérogent. Nous venons de le voir à propos de la conversion du 3 1/2 0/0. Tant que le public n'a pas connu les conditions exactes de l'opération, il en a escompté les effets probables: aujourd'hui, qu'il sait à quoi s'en tenir, il se liquide, de là, la baisse qui s'est produite d'aujourd'hui.

Le 3 0/0 reste à 101.50 au lieu de 101.72 précédente clôture; le 3 1/2 0/0 finit à 102.67 après 102.80 au début.

Les transactions ont été des plus suivies sur les Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier cote 741; le Comptoir d'Escompte 588; le Crédit Lyonnais est ferme à 1.054 et la Société Générale à 612.

La Banque Française pour le Commerce et l'Industrie reprend à 239.

Le Suez s'inscrit à 4.008.

Pas de changement dans la tenue des fonds étrangers, sauf les valeurs Ottomanes qui sont en hausse notable, on dit que la conversion est définitivement signée.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge: hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 52, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.



ASSURANCES d'ÉPARGNE

avec participation à 90% dans les bénéfices facilitant à tous en cas de vie comme en cas de décès :
Un **HÉRITAGE** pour la Famille;
Une **RETRAITE** pour la Vieillesse;
Une **DOT** pour les Enfants.
GRESHAM Co d'Assurances et de Rentes, établie en 1851, à Paris, 30, Rue de Provence, dans ses locaux. Prospectus et renseignements gratuits et franco.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Mer.	+ 32	+ 27	765.5	Beau
10 Jeudi	+ 31	+ 21.5	766	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D' HERBEAU.

Monsieur le Directeur

du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous:

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXIII

Les Mines d'or

Le découragement commençait à s'emparer d'eux et naturellement, ils éprouvaient une fatigue doublée par le désappointement.

A ce moment-là, Pardoes s'écria joyeusement :

— Nous y voilà. Nous avons atteint le terrain aurifère.

Des exclamations joyeuses retentirent de tous côtés et les hurrahs éclatèrent aussitôt.

— Vite donnez moi-une ou deux pelletées de ce sable ; je vais aller le laver à la rivière et je vous dirai ce qu'il faut espérer de notre trouvaille.

Tous les mineurs sortirent de leur trou en proie à la plus vive curiosité : leurs cœurs battaient à rompre la poitrine et ils suivirent

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Pardoes qui trempa son écuille dans l'eau, la secoua, en fit sortir la terre de façon à ce que la pierre et l'or restassent seuls au fond. Cela fait, il rejeta les cailloux et lava encore jusqu'à ce qu'il pût examiner à loisir ce qu'il restait de minerais dans son récipient. Ce travail dura un certain temps et la nuit était venue quand il fut terminé, si bien que le Bruxellois voyait à peine ce qui se trouvait au fond de la grande passoire.

— Eh bien ! l'ami, fit Donatus d'une voix fiévreuse, qu'avez-vous découvert ? Y a-t-il vraiment de l'or.

— Oui ! oui ! c'est de l'or, répliqua Pardoes en montrant son ustensile de fer blanc. Voyez ces grains qui brillent au milieu du sable. Il y en a peu ou beaucoup, je ne puis rien dire, eu égard à l'obscurité ; il faut allumer le feu pour mieux voir.

Tous les cinq associés suivirent le Bruxellois qui se dirigeait vers la tente et Donatus ne pouvait contenir ses cris de joie. Il était convaincu que, d'ici à peu de temps, ses associés et lui allaient découvrir d'immenses trésors qui lui permettraient de quitter enfin cet infernal où tout était immoral, l'or excepté.

L'on se hâta d'allumer le feu et, à l'aide d'un tison de bois résineux formant torche, les mineurs purent examiner ce qui se trouvait dans la passoire.

— C'est bien de l'or, mes amis, voyez-le briller. Mais il y en a peu. Si nous ne rencontrons point en cet endroit des pépites plus volumineuses, il nous sera impossible de gagner assez d'argent pour nous procurer notre nour-

riture aux magasins de l'Yuba. Mais il ne faut pas nous laisser décourager pour un premier essai. Ce lit de sable est peut-être très épais et nous trouverons au fond des richesses qui s'y sont enfoncées.

La passoire passa de mains en mains, de façon à laisser les amis contempler et toucher l'or, chacun à son tour. C'était seulement de la poussière, mais le minerais était pur et sans mélange.

— Travaillons encore une heure ou deux, dit le matelot, l'obscurité ne nous empêchera point de creuser notre tranchée.

Travailler encore ! s'écria le baron en montrant ses mains détrempées où le sang coulait. — Non ! il faut aller souper, conseilla le Bruxellois. Nous agirions sans prudence, si nous épuisions nos forces de cette façon, afin de nous rendre malades. Qui veut voyager loin, doit ménager sa monture, dit le proverbe. Il faut donc nous ménager. Allons manger.

Il n'y avait rien à répliquer à cela. Le souper préparé en toute hâte, fut dévoré par les mineurs. Le tour de monter la garde était échu au marin, qui prit le fusil, tandis que ses compagnons se couchèrent, et s'endormirent, afin de rêver aux richesses qu'ils allaient trouver le lendemain.

Dès la première heure du jour les chercheurs d'or établirent leur passoire sur des pieux enfoncés au bord de l'eau, de façon à ne pas avoir de peine à la mettre en mouvement.

Cette passoire ressemblait en quelque sorte à un batelet, dont l'extrémité haute se composait d'un tamis fort grossièrement établi, au

dessus duquel, près du sol, étaient étendues des lattes superposées, et ayant une ouverture au milieu. La terre mélangée d'or était jetée sur cette passoire et arrosée d'eau ; puis on secouait violemment. Le tamis ou la passoire gardaient les pierres et les cailloux, ne laissant échapper que le sable aurifère qui retenu par les lattes, s'échappait peu à peu et n'abandonnait dans ce réseau que le minerais tant prisé par les mineurs. Ce minerais recueilli dans des écuelles, était alors précieusement trié, et les pépites qui restaient ressemblaient fort à des écailles de poissons.

Les mineurs travaillaient avec ardeur, pendant cette matinée s'excitant l'un l'autre, chantant, plaisantant, courant avec leur terre du trou à la rivière, secouant la passoire et y jetant de l'eau en abondance.

Pardoes paraissait être moins entraîné dans ce labeur excitant. Tandis que ses compagnons frappaient des mains pour montrer leur joie, à la moindre découverte et que Donatus dansait, lui, secouait la tête et laissait échapper un sourire de dédain de ses lèvres crispées.

Lorsque midi arriva et quand vint l'heure du dîner, il conseilla de cesser le travail et se mit à souffler pour séparer le sable de la poudre d'or qui restait au fond de la sébille : ses amis éprouvèrent un grand désappointement en voyant les pépites en très petit nombre. Le baron soupirait, le matelot murmurait et Victor baissait la tête fort découragé.

(A suivre.)

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

ESPÉRONS TOUJOURS. — Jusqu'à la mort, il faut lutter et ne jamais désespérer. Nous pouvons être bien malade, perdu au dire de tous et cependant bien souvent la guérison s'obtient, nous en avons des preuves tous les jours. La Tisane des Chartreux est un remède incomparable pour guérir les maladies. Elle agit sur les causes du mal et ne s'attaque pas aux symptômes comme tous les autres remèdes. Dans les maladies de l'estomac, des poumons, du foie, du cœur, des reins et de la vessie, l'effet tient du prodige, faites-en l'essai, on peut se procurer ce remède efficace au prix de 4 francs.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 juillet 1902.

Mme Nacla : Chronique. Jean Barancy : Le Bien d'autrui (suite). — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli ? (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — H. de Balzac : Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2963 du 12 Juillet, 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Théâtre illustré : « Le Passé », à la Comédie-Française, dessin de M. Zier. — Angleterre : La Reine passe à Aldershot, la revue des Coloniaux. — Contenaire d'Alexandre Dumas et de Demoustiers, à Villers-Cotterets. — L'école centrale : Les candidats au Luxembourg. — L'Amphithéâtre. — Le laboratoire de physique et de chimie. — La salle de dessin. — Farces et brimades : sur le Pavois. — Un mariage original. — Monôme de la Tour Eiffel. — Bureau de la Chambre des députés. — Concours international de musique, à Turin.

Au profit des sinistrés de la Martinique : Fête militaire de Namur. — Simulacre de la prise de la Smala d'Abd-el-Kader.

Travaux du métropolitain : Le pont Magenta-Barbès. — Congrès archéologique de Troyes. — Le club de Tennis de l'île de Puteaux : M. le vicomte de Jazé. — La fontaine monumentale de Strasbourg.

Portraits : M. Léopold Faye. — Le lieutenant Moncorgé. — La croix du Mérite. — Le timbre-poste du Transvaal. — Le coureur à pied, vainqueur de la course M. P. thon.

Beaux-Arts : Un tour de jardin, tableau de M. E. Toudouze. — Monument de Rouget de l'Isle, à Choisy-le-Roi. — L'acte de décès. — Tombeau de l'auteur de « La Marseillaise ». — Le sarcophage. — La statue. — Roman : « Sous les bombes », par G. le Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, MEMRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1520, du 12 Juillet 1902.

La traction automobiles et les routes, par J. Scotte. — Télégraphie sans fil, nouveau récepteur Marconi, par J. L. — L'Homélie vastatrix dans les colonies françaises, par Henri Gourdin. — Concours international de l'alcool, éclairage et chauffage, par Raymond Périsse. — Jardins Chinois et Japonais, par Albert Tissandier. — Le prix des chevaux, par P. de M. — La vie d'un xiphopage, par N. Vasthede. — Distributeurs automatiques de timbres-poste et cartes postales, par J. Leroy. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 7 juillet 1902, par Ch. de Villedeuil. — Hervé Fayé, par Henri de Parville.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. Sommaire du n° 32 — du 10 juillet 1902.

La capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — Le pigeon messager, par E. Dupuis. — La Lecture, par L. Margery. — La belle Aude, par Meryem Cecyl. — Grandeur et décadence d'un bourgeois de Berne, par Arth. Douillard. Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. Illustrations de P. Gamba, A. Birch, A. Leroux Ch. Dufau, P. Girardet, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements : six mois 10 fr. : un an 18

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1544^e livraison (12 juillet 1902).

Malheur est bon, par Danielle d'Arthez. — La laiterie de la Reine Alexandra, par Pierre de Mériel. — Excursions de vacances, par Louis Roussellet. — Chez nos Alpins, par Emile Maison. — Une dette de cœur, par Julie Borius. Les Machines agricoles automobiles, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS

à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de

voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le jeudi 10 juillet à 6 heures 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguëpie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazoules, Creysse, Mouleydiar, la Rivière-de-Mansac, la Reyssègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Aulaire, Thiviers, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le vendredi 18 juillet à 2 heures 20 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre-quittance de 0 fr. 40 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre divers points. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 45 fr. 3^e classe 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Maureuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 41 fr. 3^e classe 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Saint-Cirq-Madelon, Cazoules, Creysse-Monteydiar, la Rivière-de-Mausac, le Ressaige, Mussidan, Soubre, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, Saint-Aulaire, Coujours, la Croix-Rouge, la Coquille et des stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 33 fr. 3^e classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets d'Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 5 juillet inclus,

au jeudi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare qu'occupent des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Anneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.